

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

Scanné le :

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Des tests de médicaments non-autorisés ont-ils été effectués sur des patients dans les cliniques psychiatriques vaudoises entre 1940 et 1980 ?

Texte déposé

L'industrie pharmaceutique suisse a réalisé des tests de médicaments non-autorisés sur des milliers de patients entre le milieu des années 1940 et les années 1980 à la clinique de Münsterlingen (1'600 cas) (TG), dans la clinique d'Herisau (18 cas) (AR), dans celle du Burghölzli (1'000 cas) (ZH), dans la clinique de Marsens (1'000 cas) (FR), et dans la clinique de Bâle (plus de 1'000 cas). Dans le cas de la clinique bâloise, le Blick précise qu'il s'agissait de tests « non-officiels » (Blick, 04.04.2017).

Les cantons de Thurgovie et de Zurich ont chargé des historiens d'étudier les archives. Le canton de Fribourg pourrait ouvrir une enquête historique. "Nous l'envisageons très sérieusement, à voir si cela doit se faire seulement pour Marsens, au niveau des cantons romands, voire même de Suisse, la problématique est beaucoup plus large et concerne tous les cantons." » (RTS, 27.01.2017)

Suite à la découverte de l'ampleur des essais cliniques menés dans la clinique de Münsterlingen (TG), le canton de Thurgovie a mis en place une commission d'historiens, dont les travaux ont débuté en avril 2016 et qui ont jusqu'à fin 2018 pour livrer leurs conclusions. Un budget de 750'000.- a été débloqué par le canton de Thurgovie. Au cœur de l'affaire, le Dr. Roland Kuhn qui a testé durant des décennies des médicaments sur ses patients. Au moins 1'600 patients ont été concernés. La clinique de Münsterlingen (TG) a testé des médicaments pour l'industrie pharmaceutique bâloise entre 1946 et jusque dans les années 1980. Au moins une vingtaine de patients sont morts dans le cadre de ces essais cliniques. Dans une interview, un ancien patient, enfant à l'époque et qui a servi de cobaye à son insu, dit :« Ils ne cherchaient que leur propre profit [...] sans aucune

considération pour les autres. » Il est aujourd'hui à l'assurance-invalidité et demande des excuses officielles et des réparations financières.

En 1955, Sandoz propose à l'hôpital psychiatrique de Marsens de tester de nouveaux médicaments, ce que ce dernier accepte. « En 1958, la clinique a déjà testé une dizaine de substances expérimentales sur "près d'un millier de patients", selon des articles scientifiques de l'époque que la RTS a consultés. « Certains comme le NP 207 ou le KS 24 doivent être abandonnés "suite à l'apparition, chez quelques malades de pigmentations toxiques au niveau de la rétine". » Des enfants placés font partie des cobayes.

Novartis et Marsens ont refusé que la RTS consulte leurs archives. Novartis dit : "Nous réservons les informations historiques concernant les essais cliniques aux chercheurs mandatés par les autorités, comme le groupe d'historiens mis en place par le canton de Thurgovie"

Selon une étude commanditée par la clinique universitaire psychiatrique de Bâle et menée par M. Urs Germann de l'Institut pour l'histoire de la médecine de l'université de Berne, ce sont plus de 1000 patients sur lesquels ont été testés au moins 60 médicaments non-autorisés au sein de la clinique bâloise. Manifestement les patients n'étaient pas informés qu'ils faisaient l'objet de tels tests. De graves effets secondaires, comme des troubles de la vue, ont été recensés. La clinique bâloise prend semble-t-il un rôle de leader dans les thérapies médicamenteuses dès 1953 en coopération étroite avec l'industrie pharmaceutique bâloise. M. Urs Germann aimerait mettre en place un plus grand projet de recherche avec d'autres universités. Enjeu clé bien entendu est l'accès aux archives des firmes pharmaceutiques et de Swissmedic (anciennement l'Interkantonale Kontrollstelle für Heilmittel).

Commentaire(s)

Conclusions

Les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat qu'un rapport soit établi, dans le canton de Vaud, sur la réalisation d'éventuels tests de médicaments non-autorisés sur des patients traités dans les cliniques psychiatriques vaudoises entre 1940 et 1980 (Hôpital de Cery, Hôpital de Prangins, Centre psychiatrique du Nord Vaudois (qui a succédé à l'Hôpital de Bellevue), Fondation de Nant, la Métairie, et éventuellement d'autres établissements). Un tel Rapport devrait être établi notamment sur la base d'une étude des archives des établissements précités et des entreprises pharmaceutiques concernées.

Lausanne, le 9 mai 2017

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

(c) prise en considération immédiate

T

Nom et prénom de l'auteur :

Dolivo Jean-Michel

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Josée Martin

Serge Melly

Brigitte Crottaz

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

A		
Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine Color
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya Battery	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude Cloh un 5
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas W WWW.	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric &